

## CONSEIL DE FACULTE DU 8 JUIN 2022

### COMPTE RENDU

#### Conseillers présents :

François Cottin, Michel-Ange Amorim, Thomas Deroche, Michel Desbordes, Julie Etchevery, Pia Hénaff-Pineau, Norine Coussot, Patricia Durand, Gaëlle Giraudier, Martin Ray, Jeanne-Dillon Cornet

#### Conseillers représentés :

Isabelle Siegler, Dominique Charrier, Jean-François Allirand, Michel Bournat, Beatrice Rodriguez, Bastien Louys

#### Invités :

Patrick Maupu, Nathalie Jacob-Righini, Nadine Petrilli, Christel Gutmann

#### 1/ Compte rendu de la séance du 13 mai 2022 (Annexe 1)

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

Les membres des usagers élus interpellent la direction par rapport à l'envoi tardif des documents associés à l'ordre du jour du conseil, ne leur laissant pas un temps suffisant de préparation (Annexe 2). Nathalie Jacob-Righini explique que la convocation est généralement envoyée 15 jours avant la date mais le secrétariat et le bureau de direction ne sont pas toujours en capacité de transmettre dans des délais plus courts les documents qui nécessitent une préparation en amont.

Pia Hénaff-Pineau rappelle l'obligation de transmettre l'ensemble des documents qui donnent lieu à vote suffisamment à l'avance et, compte tenu du point sensible qui concerne les Statuts de la Faculté des Sciences du Sport, il lui semble impossible de voter aujourd'hui sur ce sujet.

Elle demande que soit clairement expliquée l'origine de cette modification de statut.

Le vote des statuts de la F2S est reporté au prochain Conseil de faculté.

#### 2/ Élection des vice-doyens de la F2S sur proposition du doyen

Nathalie Jacob-Righini précise qu'il est inscrit dans les statuts que les vices-doyens adjoints sont élus à la majorité absolue des membres du conseil (membres en exercice).

François Cottin propose le renouvellement des vices-doyens déjà en poste.

Il profite de ce bilan des quatre dernières années pour remercier toute l'équipe de direction : Patrick Maupu (directeur du SUAPS), Nathalie Jacob-Righini (déléguée de la directrice générale des services), François Viala (Responsable des études de Licences), Thomas Deroche (vice-doyen formation) et Michel-Ange Amorim (Vice-doyen recherche).

Il invite ces derniers à faire un point sur ces quatre années

Les élus étudiants expriment le souhait de voter pour l'élection des vice-doyens proposés par Monsieur Cottin, en signe de confiance envers le travail déjà fourni par ces derniers les années précédentes. Ils saluent aussi leurs efforts au travers des différents échanges qu'ils ont pu avoir concernant leur rôle d'élus étudiants.

Présentation Thomas Deroche (vice-doyen formation) : Annexe 3

**Thomas Deroche est réélu en tant que Vice-doyen formation à la majorité absolue des membres du Conseil (16 oui – 2 non)**

Présentation Michel-Ange Amorim (vice-doyen recherche) : Annexe 4

**Michel-Ange Amorim est réélu en tant que vice-doyen recherche à la majorité absolue des membres du Conseil (12 oui – 6 non)**

### 3/ Calendrier universitaire 2022-2023 (rectificatif)

Thomas D. demande que soient rectifiées sur le CR du conseil du 13 mai dernier, les bornes universitaires votées lors de ce conseil, qui sont officiellement du mercredi 24 août 2022 au vendredi 30 septembre 2023.

Il est entendu que certaines formations de Master vont, de façon systématique, au-delà de cette date butoir. Ces bornes universitaires sont fixées, sauf dérogation dans les éléments de formation Master sur les deux bornes.

**Cette modification est approuvée à l'unanimité**

### 4/ Points concernant le SUAPS - Statut de la Faculté des Sciences du Sport

François Cottin rappelle que les statuts de la Faculté des Sciences du Sport ont été modifiés lors du passage de Paris-Saclay.

Un groupe de travail s'est occupé des statuts de l'Université Paris-Saclay en se calquant sur le projet de Paris-Saclay en tant qu'organisation matricielle avec des établissements-composantes, des composantes, des organismes de recherches et deux autres universités.

Chacun de ces établissements-composantes était doté de son propre service transversal de la vie sportive. Le passage de l'Université Paris-Sud à l'Université Paris-Saclay a nécessité une modification des statuts de la composante et, notamment, le SUAPS a dû être dissocié.

La commission des statuts a actualisé les statuts afin qu'ils rentrent dans le projet de la structure Paris-Saclay.

La direction de la Faculté des Sciences du Sport n'a pas été consultée au moment de ces changements alors qu'il y avait des groupes préfigurateurs, notamment pour les graduates schools, mais également un groupe de travail sur la vie sportive et le devenir de la vie sportive au sein de l'Université Paris-Saclay, tout l'enjeu étant de coordonner l'ensemble des vies sportives aux seins des établissements dans le périmètre Paris-Saclay.

Dans cette organisation, le SUAPS ne pouvait plus faire partie intégrante de la F2S puisque le système de la vie sportive de l'Université Paris-Saclay rentrait dans un autre modèle. Les missions de la vie sportive sont des missions sur les loisirs sportifs, les compétitions sportives et la santé des étudiants et personnels. Il s'agit d'une mission transversale à l'université.

Les statuts de la Faculté des Sciences du Sport ont été modifiés dans le sens de Paris-Saclay sans que la direction de la F2S n'ait été consultée. Les statuts de l'Université Paris-Saclay et de la F2S ayant été votés en Conseil d'Administration de l'Université, il sera difficile de revenir là-dessus.

Patrick Maupu, qui faisait partie des groupes de travail, a découvert en même temps que les membres du conseil de faculté que les statuts avaient été modifiés.

Pia HP s'étonne que dans le relevé des décisions du CA de l'université du 16 décembre 2019, il ne soit présenté que la modification du nom et que la modification du texte ne soit pas mentionnée. Il apparaît choquant que le changement des statuts ait pu être effectué par l'université à travers la Commission

des statuts au moment de la création de l'Université Paris-Saclay sans que les conseillers eux-mêmes, ni la direction, n'aient été informés.

François C. tient à souligner qu'il cautionne ces changements et ne voit pas d'autres solutions.

Pia HP entend qu'il puisse y avoir besoin d'une structure universitaire qui rassemble l'ensemble des établissements mais ne comprend pas que la F2S ne conserve pas une structure qui lui permette d'être prioritaire sur l'ensemble des installations qu'elle gère et qui appartenait auparavant à l'Université Paris-Sud alors que tous les autres partenaires ont leurs propres installations.

Thomas D. rappelle que les installations de la vallée ne sont pas mutualisées et sont considérées comme des espaces pédagogiques de la F2S.

Quelles sont les inquiétudes réelles et qu'est-ce que cela peut réellement changer pour la F2S, en termes de construction de l'offre de formation et de construction de la recherche et des missions de faculté ?

Pia HP se demande comment faire en sorte que la F2S soit clairement et suffisamment présente dans les instances de gestion des installations mutualisées et conserve ses prérogatives sur ses espaces pédagogiques. Cela mérite réflexion et nécessite des garanties pour la F2S.

Julie Etchevery s'interroge sur la place de la F2S au sein de l'Université Paris-Saclay et s'inquiète sur l'utilisation du Bât 225 où se situent principalement des espaces pédagogiques, si ces espaces sont aussi mutualisés.

François C. ne doute pas un instant de la place de la F2S et du soutien de la Présidence de l'Université Paris-Saclay envers la composante.

Il rappelle que les activités physiques et sportives sont les activités principales de la F2S qui reste le plus gros utilisateur. Par ailleurs, les équipements mutualisés ont fait l'objet d'une convention pour déterminer en fonction du budget, le pourcentage d'utilisation des installations, sur la base des besoins de chacun.

Patrick Maupu explique qu'il faudra être vigilant concernant les installations sportives. Il a bien été discuté avec Antoine Latreille (VP Patrimoine) que les dimensionnements des installations sportives de la Plaine des sports ont été définis en conservant les équipements de la vallée, y compris le terrain de foot. Il est important de conserver ces équipements et pourquoi pas, de les développer.

François Cottin rappelle que le vote sur les Statuts de la Faculté des Sciences du Sport a été reporté au prochain conseil.

Il est noté que 2 personnes extérieures sont à remplacer au sein du conseil de faculté.

Des élections doivent être organisées pour renouveler les membres du conseil (5 membres du collège A, 5 membres du collège B, 3 membres du personnel, 4 personnalités extérieures).

La séance est levée à 11h50